

OFFRE DE PARRAINAGE :
Une batterie remboursée pour
vos proches et vous*



** Voir conditions générales au verso.*

Offre de parrainage : une batterie remboursée pour vos proches et vous*

Coordonnées Parrain :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel. : _____ E-mail : _____

Coordonnées Filleul N°1 :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel. : _____ E-mail : _____

Coordonnées Filleul N°2 :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel. : _____ E-mail : _____

Coordonnées Filleul N°3 :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel. : _____ E-mail : _____

***Conditions générales de l'offre de parrainage Parrot SA valable du 15/05/2011 au 31/07/2011**

Parrot SA organise une opération de parrainage du 15 mai 2011 au 31 juillet 2011 réservée aux particuliers valable en France métropolitaine (Corse incluse) et DOM-TOM, consistant à rembourser le montant d'une batterie du Parrot AR. Drone pour tout achat d'un Parrot AR. Drone et d'une batterie de rechange, dans les conditions ci-après.

Conditions d'éligibilité à l'offre de parrainage :

- Pour le parrain : avoir acheté un Parrot AR. Drone et une batterie (pièce de rechange), quelles que soient les dates d'achat, à condition que ces achats aient lieu avant la date d'achat du filleul ou le même jour (Si le parrain n'a pas acheté ou ne peut fournir de justificatif d'achat d'une batterie de rechange, il ne sera pas éligible à l'offre de remboursement).
- Pour le filleul : acheter un Parrot AR. Drone et une batterie (pièce de rechange) le même jour entre le 15 mai 2011 et le 31 juillet 2011, dans un magasin ou sur un site web participant à l'opération.

Un parrain (même nom, même adresse et/ou même R.I.B./R.I.C.E.) peut parrainer jusqu'à 3 filleuls différents. Un filleul (même nom, même adresse et/ou même R.I.B./R.I.C.E.) ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'offre de parrainage.

Conditions de participation à l'offre de parrainage :

1. Inscrivez sur papier libre ou sur le bulletin présent en magasin ou sur le site www.parrot.com les nom, prénom et adresse postale du parrain et du filleul.
2. Envoyez le papier libre ou le bulletin au plus tard 15 jours ouvrables après la date d'achat du filleul et avant le 18/08/2011 minuit pour les achats effectués le 31/07/2011, sous enveloppe suffisamment affranchie au tarif en vigueur (cachet de la poste faisant foi), avec les pièces suivantes :
 - Photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse du Parrot AR. Drone du parrain et du filleul (en cas de perte du justificatif d'achat du Parrot AR. Drone du parrain, le numéro de série se trouvant dans l'emplacement de la batterie peut tenir lieu de pièce justificative);
 - Photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse de la batterie du filleul et du parrain (dans le cas où ce dernier détient une pièce justificative)
 - Relevé d'identité bancaire (RIB/RICE) du parrain et du filleul.En fonction des pièces justificatives fournies, Parrot procédera alors aux remboursements correspondants.
3. Envoyez le tout à l'adresse suivante :
Offre « Parrainage Parrot AR.Drone, Batterie remboursée » Facility n° 110335 - 13844 VITROLLES CEDEX
4. Un virement bancaire d'un montant de 29.99 € sera effectué dans un délai de 4 à 5 semaines à compter de la réception du papier libre/bulletin sur le(s) compte(s) bancaire(s) correspondant(s).

Toute demande incomplète, illisible, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle. Les données personnelles communiquées dans le cadre de l'opération sont destinées à Parrot et seront utilisées dans le cadre strictement nécessaire au traitement de votre offre de remboursement. Conformément à la loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant et ce directement en écrivant à Parrot SA, Service Trade Marketing France et en précisant le nom de l'opération « Parrainage Parrot AR. Drone, Batterie remboursée », 174 quai de Jemmapes 75010 Paris. L'adhésion à la présente offre de parrainage emporte de plein droit l'acceptation sans réserves des présentes conditions.